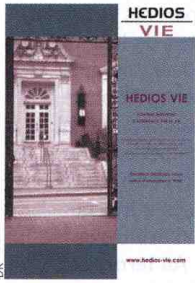


MUTUEL

● **MULTISUPPORT** Hedios Patrimoine lance un contrat en ligne comportant une sélection d'une quinzaine de supports éligibles à l'assurance vie, voire une vingtaine en régime de croisière.

Un bouquet d'actifs pour diversifier son épargne



Ce contrat d'assurance vie individuelle à capital différé en euros et unités de compte (UC) est souscrit auprès

d'ACMN vie. Régi par le code des assurances et à durée librement choisie (plus de 8 ans), il est prorogé à l'échéance par tacite reconduction, sauf avis de résiliation adressé par l'une des parties trois mois avant le terme (99 ans au plus).

OBJET DU CONTRAT

Il permet au souscripteur de bénéficier d'un capital garanti en cas de vie de l'assuré au terme, en contrepartie du versement d'une cotisation initiale, de cotisations programmées et/ou exceptionnelles.

CIBLE

Son concepteur vise une clientèle de particuliers avertis se constituant une épargne à long terme. Hedios vie touche principalement les détenteurs d'autres contrats recherchant un placement complémentaire pour diversifier leurs positions.

CONTENU

Ce contrat offre une participation aux bénéfices contractuelle pour les seuls capitaux garantis exprimés en euros. Elle est au moins égale à 90 % du solde créditeur du compte établi pour l'ensemble des contrats investis dans le fonds en euros Sélection Rendement.

■ Versements

Toute cotisation initiale ou exceptionnelle doit dépasser 1 000 €. Les cotisations programmées doivent s'élever à au moins 100 € par mois, ou à un montant proportionnel par trimestre,

semestre, ou année (1 200 €). Cependant, le souscripteur est libre d'augmenter, réduire, suspendre ou reprendre ses versements.

■ Formules d'investissement

Pour tout versement, il choisit l'une des trois formules de répartition des cotisations, et, dans la formule libre, la répartition entre fonds en euros et fonds en unités de compte. Une option toujours ouverte autorise le rééquilibrage trimestriel et sans frais de la répartition des encours selon la clé choisie par le souscripteur à l'origine. Les trois formules comportent une partie commune en euros de 10 %.

● Hedios diversifié compte en outre respectivement 30 % de fonds immobiliers, 30 % d'actions et 30 % de LBO (opérations de « leverage buy out », ou rachat d'entreprise avec effet de levier, menées par des fonds présents

NOTRE AVIS

LES AVANTAGES

- Remplissage automatique des bulletins de souscription.
- Versement initial accessible (1 000 €).
- Frais nuls ou faibles, et arbitrages gratuits.
- Option de rééquilibrage automatique gratuite.
- Consultation et gestion en ligne.

LES LIMITES

- Pas de garantie plancher.
- Chaque arbitrage (ou avance) doit porter sur un minimum de 1 000 €.
- L'assureur peut régler ou suspendre toute possibilité d'arbitrage.
- Montant des rétrocessions de commission des FCP non précisé.
- Cosouscription à venir, mais uniquement pour les couples mariés sous le régime de la communauté.

LE MARCHÉ

UNE ALTERNATIVE À L'ESCALADE

Les créateurs d'Hedios vie lancent un concept d'assurance vie vendu sur le Net et complémentaire aux produits classiques du marché. Ils ne cherchent donc pas à capter toute l'épargne de leurs clients.

Mieux, ils se réjouissent à l'idée que ces derniers possèdent d'autres contrats ailleurs, la diversité favorisant le succès de l'épargne. Cette approche leur vaut une place à part sur le marché, comme opérateurs alternatifs. **La concurrence sur le Web suit souvent le modèle du « supermarché », avec du choix et des tarifs avantageux, mais sans conseil** et avec une escalade vers le maximum de fonds disponibles. Ce n'est ni la stratégie ni l'orientation de Hedios, qui sélectionne peu d'UC dans sa palette d'actifs diversifiés. Cette forme d'engagement ne l'empêche pas d'être confiante en l'avenir : la société vise une collecte de plusieurs centaines de millions d'euros et la vente de 10 000 contrats d'ici à trois ans.

dans des portefeuilles de « private equity », ou capital-investissement dans des sociétés non cotées).

● Immobilière : 40 % d'immobilier, 25 % de LBO et 25 % d'actions.

● LBO : 40 % de LBO, 25 % d'immobilier et 25 % d'actions.

À noter que la classe d'actif représentée par le « private equity » étant peu liquide, Hedios est le seul contrat à la proposer à travers le FCP 123 Convictions. Un second fonds sera bientôt disponible.

■ Rachat

Sont autorisés le rachat total et les rachats partiels, ponctuels ou réguliers, l'assureur versant les sommes dues dans un délai maximal d'un mois.

■ Décès

En cas de décès de l'assuré avant le terme, le capital garanti est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) grâce à une contre-assurance décès qui couvre le montant de la seule partie en euros. Le contrat prend donc fin en cas de décès de l'assuré, renonciation, rachat, ou au terme de la durée fixée.

■ Avances

Lorsqu'une avance est accordée, un avenant au contrat précise sa date d'effet, son montant, sa durée, son taux d'intérêt et ses modalités de remboursement.

COMMERCIALISATION

■ Distribution

Ce contrat est uniquement vendu sur Internet par Hedios Patrimoine. Sa stratégie tend à construire, par des parrainages, une « fédération d'internautes », communauté active sur le marché de la distribution de contrats. Plus un membre parraine son entourage, plus ses droits augmentent. L'internaute dit « Platinum », qui parraine 12 personnes, est averti prioritairement de la sortie des nouveaux produits.

■ Les frais

- Les frais à l'entrée, sur versements, d'arbitrage, de rééquilibrage et de sortie sont nuls.
- Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 0,60 % par an. Les frais de gestion sont légèrement plus élevés sur les UC (prélèvements mensuels) que sur les euros (prélèvement annuel), même si le taux de 0,60 % est identique. Mais la rémunération s'effectue ainsi sur une moyenne de douze valeurs au lieu d'une, autorisant un lissage des frais.
- Sur les avances, le taux d'intérêt est fixé au début de chaque année civile, le bénéficiaire supportant les éventuelles taxes dues au titre de l'avance et des intérêts afférents. ●

ALAIN FARSHIAN